



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Direzione di l'Amministrazione Generale

Le 09 septembre 2024

ARRÊTÉ N°2024/356 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 06 JUILLET 2020 PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MADAME IVANA POLISINI
9ème adjointe

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-18 et L2122-20,

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/JUILLET/01/01 en date du 4 juillet 2020 portant création de 12 postes d'adjoints ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/SEP/01/01.2 en date du 5 septembre 2024 portant à 11 le nombre d'adjoints au maire ;

Vu l'arrêté du 06 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Ivana Polisini, 9^{ème} adjointe ;

Considérant la nécessité d'assurer la bonne marche des services municipaux, une continuité du service public efficiente et une exécution rapide de certaines formalités, il est opportun de confier l'exercice de certaines fonctions ainsi que la signature de certains actes et documents aux adjoints au maire ;

Considérant qu'il y a ainsi lieu de modifier l'arrêté susvisé et de consentir à Madame Ivana Polisini une délégation de fonctions et de signature dans les domaines de la politique éducative, de la jeunesse et de la petite enfance.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Ivana Polisini, neuvième adjointe, est chargée de la politique éducative, de la jeunesse et de la petite enfance.

Délégations de fonctions et de signature lui sont données dans les domaines suivants :

- L'élaboration, le pilotage et le suivi, en concertation avec les acteurs concernés, de la politique éducative de la Ville ;

- Le développement et la promotion du bilinguisme et de l'immersion dans les écoles, crèches et dans l'ensemble des activités à destination des jeunes,
- L'amélioration des conditions d'enseignement des premier et second degrés ;
- Les activités périscolaires et leur adaptation aux rythmes scolaires y compris pour les élèves relevant de dispositifs d'accompagnement adapté ;
- La restauration scolaire, les garderies scolaires et la caisse des écoles ;
- La petite enfance au travers du développement des structures d'accueil ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable au sein de la politique éducative (circuits courts, végétalisation, éducation environnementale...) ;
- Les relations avec les services de l'Education Nationale, l'Université de Corse et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Le pilotage d'une stratégie en faveur du rayonnement scientifique, de l'éducation aux sciences et le suivi de la Casa di e scenze.
- La politique de la jeunesse, des loisirs des jeunes, le développement des activités extrascolaires et de lieux dédiés à la jeunesse ;
- La mise en place et le suivi des conseils municipaux des enfants et des jeunes ;
- L'insertion, la formation professionnelle et les relations avec l'ensemble des organismes afférents.

Article 2 : Les présentes délégations prendront fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et en tout état de cause à l'expiration du mandat du conseil municipal.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis au représentant de l'Etat, publié, affiché et notifié aux intéressés.

Article 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Signé électroniquement le 15/09/2024

Pierre SAVELLI

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr